

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/6113  
17 décembre 1964  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ETATS-UNIS D'AMERIQUE ET ROYAUME-UNI : PROJET DE RESOLUTION COMMUN

Le Conseil de sécurité,

Ayant entendu les déclarations des représentants d'Israël et de la République arabe syrienne,

Prenant en considération le rapport du Secrétaire général en date du 24 novembre 1964,

1. Déplore le renouvellement des opérations militaires, survenu le 13 novembre 1964, sur la ligne israélo-syrienne de démarcation d'armistice, et regrette profondément les pertes de vies humaines enregistrées dans les deux camps;

2. Prend note tout particulièrement, dans le rapport du Secrétaire général, des observations du Chef d'état-major contenues aux paragraphes 24 à 27 inclusivement et, compte tenu de ces observations, recommande expressément :

a) Qu'Israël et la Syrie coopèrent pleinement aux efforts que déploie le Président de la Commission mixte d'armistice pour maintenir la paix dans la région;

b) Que les parties coopèrent sans retard à la poursuite des travaux de levé et de démarcation proposés au paragraphe 45 du document S/5401, qui ont été entrepris en 1963, en commençant par la région de Tel-El-Qaâi et en continuant jusqu'à ce qu'ils soient achevés, conformément aux recommandations contenues dans les rapports du Chef d'état-major en date des 24 août 1963 et 24 novembre 1964;

c) Que les parties participent pleinement aux réunions de la Commission mixte d'armistice;

3. Prie le Secrétaire général de faire part au Conseil, le 31 mars au plus tard, des progrès qui auront été réalisés vers la mise en œuvre des présentes suggestions.

